

TRAMPOLINE

TUMBLING

ACROSPORT



Fédération Française de Trampoline
et de Sports Acrobatiques

4, rue de Capri - 75012 PARIS - Tél. (1) 43 40 28 94

SOMMAIRE

EDITORIAL

PAGE :

- 1. Editorial du D.N.A.
- 2. Soirée C.N.O.S.F.
- 3/4. Assurance M.N.S.
- 5. Portrait d'une fidèle
- 6. Informations B.E. - O.F.A.J.
- 7/10. Le Sport Acrobatique
- 11/12. Physique et Mécanique
- 14. Motion anti-dopage
- 15. Coupe Interrégionale
- 16. La Chronique Médicale
- 17. Participation aux W.A.G.
- 18. Stage d'Altkirch
- 19. Nos derniers contacts
- 20. Les joies, les honneurs

DIVERS

- 6. Vient de paraître ...
- 12/14. Petites annonces
- 16. Stage d'été
- 17. Le Sport à la Télé
- 19. Propositions d'hébergement



Chargé par le Président d'écrire cet éditorial, je ne peux le commencer qu'en priant nos amis lecteurs de nous excuser du retard avec lequel ils reçoivent ce dernier numéro de l'année 1989 !

L'amélioration de la présentation de cette revue trimestrielle ne va pas sans poser quelques problèmes, surtout dans une période d'économie.

Cet ouvrage, nous le voulons attractif et ouvert à tous nos adhérents.

Vos articles et vos photos seront les bienvenus.

Nous augmenterons ainsi les centres d'intérêt et verrons certainement se multiplier le nombre des abonnés qui reste encore trop confidentiel.

A ce propos, vous, Responsables de Clubs, de Comités, vous êtes nos représentants auprès de vos adhérents pour promouvoir cette revue et permettre ainsi le doublement de notre tirage.

Nous ferons le maximum pour respecter les dates de parution destinées à rattraper le décalage.

1990 : mai - septembre - novembre - janvier
1991 : mars - juin - octobre - décembre

Ce calendrier dépend, bien évidemment, du dépôt des articles qui est souhaité pour le mois précédent.

Enfin, si vous avez des idées originales, des propositions de jeux, des mots croisés, etc ..., n'hésitez pas à nous contacter, Sylviane SAGUEZ et moi-même sommes à votre disposition.

Le Directeur National Administratif,
Michel GERARD

Revue TRAMPOLINE N°60 - Déc.89/Janv.Fév/90
Directeur de la Publication : Michel GERARD
Imprimerie DE MURCIA - Grenoble

NOUVEAU SPORT

8ème SOIREE OLYMPIQUE

Organisée au CNIT de PARIS-LA DEFENSE, le 12 décembre 1989, et animée par Christian MORIN, cette fête de l'Amitié a permis de rassembler sur scène **70 médaillés** aux Championnats du Monde ou d'Europe en 1989, et 1200 athlètes, dirigeants, entraîneurs de l'ensemble des fédérations olympiques et sportives ainsi que de très nombreux journalistes.

Placée sous le signe d'une chaleureuse convivialité, cette manifestation a permis au Secrétaire d'Etat, Roger BAMBUCK, et à Nelson PAILLOU, de présenter leurs vœux au Sport Français dont le bilan est éloquent puisque la France a remporté 219 médailles (uniquement dans la catégorie Séniors).

LES CHAMPIONS 1989

Bilan chiffré

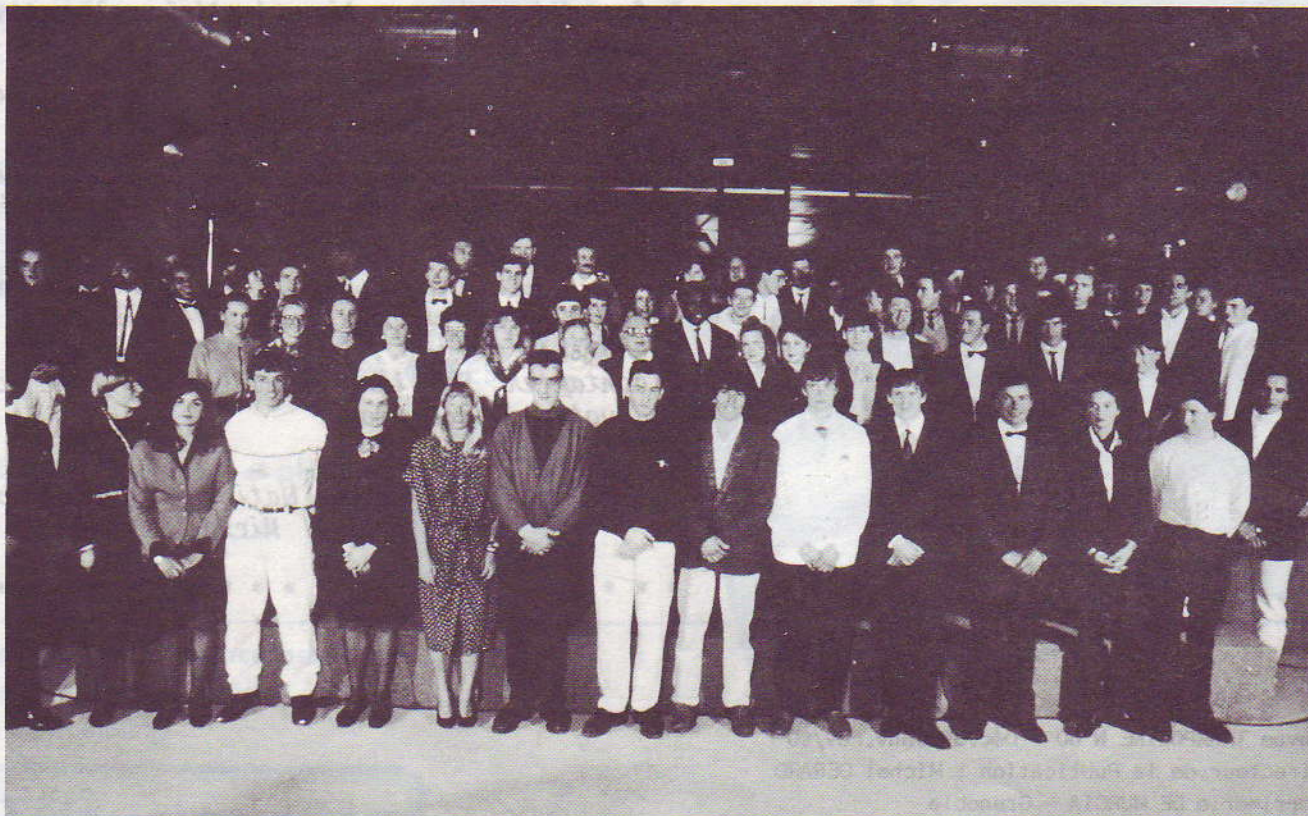
1. CLASSEMENT PAR MEDAILLES

CHAMPIONNATS DU MONDE

	Disciplines sportives	Disciplines olympiques	Total
Médailles d' OR	31	10	41
Médailles d' ARGENT	14	10	24
Médailles de BRONZE	17	18	35

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Médailles d' OR	34	9	43
Médailles d' ARGENT	25	11	36
Médailles de BRONZE	33	7	40



Nos athlètes à l'honneur : Cherchez les !!

- ASSURANCE MNS -

- Extraits de l'accord N° 22 245 -

Chaque responsable de club doit connaître les conditions dans lesquelles ses adhérents sont assurés. Il doit également les porter à la connaissance des parents lors de chaque adhésion.

La Mutuelle Nationale des Sports, garantit dans le cadre de ses statuts et règlements, pour l'année 1990, par l'intermédiaire de la FEDERATION FRANCAISE DE TRAMPOLINE ET DE SPORTS ACROBATIQUES, TOUS LES LICENCIÉS (pratiquants et dirigeants) de cette dernière, dans les conditions suivantes :

ACTIVITES GARANTIES

Toutes les activités ressortant de la Fédération, ainsi que celles figurant en catégorie I et II du classement MNS, dans le cadre des séances régulièrement organisées par une section de la Fédération.

ACCIDENT

Il est convenu que le terme "accident" désigne toute atteinte corporelle (lésion) non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action imprévue et soudaine d'une cause extérieure.

INDIVIDUELLE ACCIDENT
(prestations contractuelles)

REMBOURSEMENT DES FRAIS

Médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en complément du régime obligatoire jusqu'à concurrence de 100 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale (y compris le forfait journalier en cas d'hospitalisation).

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

Honoraires Médicaux et Chirurgicaux : La MNS participe à la couverture des dépassements d'honoraires pour notoriété des praticiens en attribuant une majoration de 25 % de la valeur des lettres clés correspondantes.

FRAIS DE PREMIER TRANSPORT

La MNS rembourse intégralement les frais de premier transport : du lieu de l'accident de l'établissement hospitalier le plus proche susceptible de donner les premiers soins (sous déduction des remboursements de la Sécurité Sociale lorsqu'il y a hospitalisation).

SOINS DENTAIRES ET PROTHESES

Seuls les soins dentaires ayant leur cause directe dans un accident survenu au cours des activités garanties font l'objet d'un remboursement et de l'attribution d'une indemnité forfaitaire maximale de F. 500,00 par dent fracturée nécessitant une prothèse immédiate ou ultérieure.

INCAPACITE PERMANENTE

En cas d'incapacité permanente le taux de l'incapacité est déterminée d'après le barème des accidents du travail.

Capital libératoire de F. 40 000,00 } réductible suivant le degré d'invalidité -sans franchise-
ou rente annuelleF 3 200,00 }
+ 10 % par enfant à charge de moins de 18 ans si IPP supérieure à 66 % (limitée à 50 % du capital garanti).

DECES

Indemnité de..... F. **20 000,00** } aux seuls ayants-droit : Conjoint, enfants, ascendants ou à la
 } personne ayant fait l'objet d'une désignation écrite adressée à
 } la MNS.
 + 10 % par enfant à charge de moins de 18 ans (limitée à 50 % du capital garanti).

TRAJET

Mêmes indemnités et prestations pour les accidents survenant au cours des déplacements
 - aller et retour - pour de rendre aux lieux d'exercice des activités et en revenant par la voie
 normale directe (article 415-1 du Code de la Sécurité Sociale) et pendant le temps correspondant au
 mode de transport (voie aérienne exclue).

**ATTENTION : EN AUCUN CAS, une INDEMNITE JOURNALIERE ou une ALLOCATION FORFAITAIRE n'est attribuée
 aux blessés qui n'ont pas spécialement cotisé à cet effet, antérieurement à la date de la blessure
 (cf. titre PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES).**

ETENDUE DE LA GARANTIE

La garantie s'étend aux territoires métropolitain et d'Outre-Mer ainsi qu'à l'étranger.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

ET COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES FACULTATIVES

(à souscrire en début de saison)

Les adhérents pouvant justifier d'une perte de salaire ou d'un manque à gagner et désirant
 percevoir des prestations complémentaires "INDEMNITES JOURNALIERES" ou "ALLOCATION FORFAITAIRE",
 doivent verser une cotisation supplémentaire dont l'effet se termine avec la validité de la licence.
 L'effet de cette cotisation n'est jamais rétroactif et part toujours du lendemain du versement à la
 MNS de la dite cotisation.

La Fédération tient à la disposition du Comité ou club demandeur, l'intégralité de l'accord
 22 245 qui lie la MNS et la FFTSA.

CONTRAT POUR LES NON ASSURES SOCIAUX

Ce contrat s'appliquerait pour les dépenses liées à un accident sportif intervenu dans le
 cadre de l'activité garantie.

Remboursements des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et
 auxiliaires médicaux selon l'option choisie.

Deux options :

OPTION A : La M.N.S. interviendrait pour 100 % des frais ci-dessus énumérés, jusqu'à concurrence de
200 000 F.

COTISATION : 2 000 F (*)

OPTION B : Jusqu'à 5 000 F, la M.N.S. ne réglerait que le montant du ticket modérateur (tarif de
 responsabilité de la SECURITE SOCIALE) ; au delà, prise en charge à 100 % des frais ci-dessus
 énumérés, jusqu'à concurrence de 100 000 F.

COTISATION : 800 F (*)

Le contrat serait à souscrire directement auprès de la M.N.S. et prendrait effet à compter
 du lendemain du règlement de la prime (cachet de la poste faisant foi). Quant à l'échéance de la
 garantie, elle serait liée à celle de la licence-assurance.

(*) = cotisation annuelle

PORTRAIT D'UN FIDELE

Brigitte LAURIN interviewée par Nathalie TREIL



Où et quand es-tu née ?

le 21 mai 1949 à Saint-Cloud.

Quelles sont tes activités pratiquées avant le Trampoline ?

J'ai été danseuse pendant 20 ans, et je suis également instructeur de ski.

Quand, et dans quelles circonstances as-tu découvert le trampoline ?

En 1979, à l'occasion d'un stage USEP réservé aux instituteurs, organisé par Michel GERARD, j'ai eu, en quelque sorte, un coup de foudre pour cette discipline, et dès lors, j'ai décidé de m'y intéresser.

J'ai tout d'abord pratiqué le trampoline, cela a duré 6 mois, et me rendant compte que, finalement, l'enseignement me passionnait beaucoup plus, j'ai décidé de m'orienter dans cette voie.

Quelles ont été les différentes formalités que tu as accomplies pour devenir entraîneur ?

J'ai suivi les différents stages de formation pour entraîneurs qui étaient proposés par la Fédération, d'abord au niveau de l'entraînement spécifique, c'est ainsi que j'ai obtenu en 1980 le Brevet Fédéral 1er degré, et en 1988, le B.F 2ème degré. J'ai également passé différents diplômes de jugement ; je suis devenue en 1980, Juge Régional, puis en 1985 Juge National. A cette occasion, je préciserai que j'ai été la 1ère femme à être Juge-Arbitre en compétition (Coupe de Seine St Denis en 86).

Quelles ont été, dès lors, tes actions au niveau fédéral ?

Tout d'abord, j'ai été membre du Comité Départemental Hauts de Seine (en 1983) puis membre du Comité Ile de France (en 1987), et depuis février 1989, je suis devenue la 1ère femme (*décidément, Brigitte aime l'innovation !*) Présidente Régionale de la F.F.T.S.A, en prenant la tête du Comité Ile de France.

Au niveau fédéral proprement dit, j'ai été contrôleur aux comptes de 86 à 88.

En dehors de la Fédération, je suis également membre du Comité Départemental Olympique depuis 10 ans, membre du Comité National UFOLEP (de 79 à 87), et médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

J'ai également fait partie intégrante du Comité d'organisation des Chpts du Monde de 1986 à Paris-Bercy (*qui, quoi que l'on puisse en dire, reste dans l'esprit des compétiteurs étrangers, comme l'une des meilleures organisations. A quand le prochain ?*)

Peux-tu nous dire quelles sont tes actions du moment ?

Actuellement, et depuis de longues années, je suis entraîneur à l'ACBB (depuis 1979 pour être exacte !), je m'occupe de tous les enfants du club, des débutants jusqu'aux trampolinistes confirmés.

Pour conclure, peux-tu nous dire quels sont tes objectifs pour l'avenir ?

Ce qui me tient réellement à coeur, c'est de créer une véritable équipe Ile de France, et que les compétitions inter-régionales se développent. Je crois qu'il serait bon d'avoir, dans chaque région, une équipe prête à disputer ce genre de compétitions.

En tant que Président de l'IDF, et entraîneur, j'espère pouvoir réunir autour de moi, des trampolinistes et des dirigeants prêts à relever ce défi !

Gageons qu'avec la véritable passion que Brigitte éprouve, et avec la ténacité qu'on lui connaît, son pari sera relevé très rapidement ! Toute la Fédération se joint à moi pour lui souhaiter les meilleures chances de réussite.

INFORMATIONS

* * * * *
* **BREVETS D'ETAT** *
* * * * *

* * * * *
* **ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS** *
* * * * *

La Direction Régionale Jeunesse et Sports de NICE nous informe que la session du BREVET D'ETAT D'ENSEIGNEMENT SPORTIF 1er et 2ème degré, prévue du 22 au 24 janvier,

est reportée au

Mardi 19, Mercredi 20 et Jeudi 21 juin 1990

au CREPS d'ANTIBES

Les dossiers envoyés pour la session initiale de janvier 90 seront conservés à la Direction Régionale de Nice. Ces candidats devront néanmoins faire parvenir à cette même Direction Régionale, pour le **10 juin 1990** :

- un certificat médical
- un nouvel extrait du casier judiciaire

Pour les autres, les dossiers des nouveaux candidats devront parvenir dans les Directions Départementales DEUX MOIS AVANT LA DATE DE L'EXAMEN.

Ces dossiers sont à retirer auprès de la Direction Départementale de son lieu d'habitation.

Pierre VILLIEN
D.T.N.

Depuis plus de 25 ans, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) s'efforce de développer les relations entre les différentes institutions de Jeunesse françaises et allemandes.

Le sport dont on aime à répéter qu'il est un facteur de compréhension et d'amitié "contribuant ainsi à construire un monde meilleur et plus pacifique", suivant en cela les principes de l'Olympisme, aide pour une grande part à la réussite des échanges entre la France et l'Allemagne.

Nous tenons à rappeler que le CNOSF reste à la disposition des Fédérations, de leurs Comités et Ligues, comme des associations, pour faciliter l'octroi d'une subvention lorsque après avoir entrepris des démarches auprès d'un partenaire Outre-Rhin, ils envisagent de se déplacer en Allemagne, ou de rencontrer en tiers-lieu, en France, une association allemande.

Rappelons :

- 1) que les séjours doivent avoir une durée minimale de 5 jours (jours de voyages exclus)
- 2) que les avantages sont consentis aux jeunes de moins de 25 ans (à l'exception des dirigeants)
- 3) que les frais de transport sont remboursés sur la base d'une grille et qu'ils représentent environ 80% de la dépense engagée.

Pour tous renseignements complémentaires, pour vous aider dans la recherche d'un partenaire allemand et à la conception du dossier de demandes de subvention, merci de vous adresser au : C.N.O.S.F.

Echanges Franco-Allemands - Corinne GAMBIEUR
23 rue d'Anjou - 75008 PARIS

* * * * *

VIENT DE PARAITRE

"MOTIVATION ET STRATEGIES DE MOTIVATION EN MILIEU SPORTIF"

par EDGAR THILL

aux Presses Universitaires de France
108 Bld St Germain-75279 PARIS Cedex 06

* * *

11ème édition

du "GUIDE PRATIQUE DES ASSOCIATIONS-LOI 1901"

par Jean JOHO

Cet ouvrage entièrement revu et enrichi de 130 pages supplémentaires constitue un outil de travail et de gestion irremplaçable pour tous les dirigeants et membres d'associations sportives.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Jean JOHO-60 Rte de Bâle
68000 COLMAR



**L'ACCUEIL
JEUNE
de
QUALITE
CISP**

500 LITS * 2 CENTRES à PARIS

<p>C.I.S.P. MAURICE RAVEL 6, avenue Maurice Ravel 75012 Paris Tél. : 43.43.19.01</p>	<p>C.I.S.P. KELLERMANN 17, bd. Kellerman 75013 Paris Tél. : 45.80.70.76</p>
---	--

ACCUEIL DE GROUPES

10 salles pour congrès et séminaires
Restauration rapide ou à la carte

Réservation Centralisée : 43.43.19.01

LE SPORT ACROBATIQUE

Un sport très spectaculaire avec un avenir très prometteur

HISTORIQUE

Le sport acrobatique, jadis sport culturel artistique ou amateurisme artistique, est un très vieux sport datant de l'antiquité.

La racine grecque "acrobatos" signifie qui marche sur la pointe des pieds.

On trouve des acrobates depuis qu'existe l'homme et la culture. Les représentations les plus anciennes de l'art corporel acrobatique datent de l'Égypte antique (2000 ans av. J.C.).

Sur l'un des murs du Palais de Knossos est accroché un tableau en relief de l'époque 1588 à 1400 av. J.C. Ce tableau représente des exercices acrobatiques d'un athlète sur un taureau qui court.

L'homme se repousse des cornes de la bête et exécute un salto.

D'autres sources, plus anciennes encore, remontent dans la nuit des temps ; elles prouvent la présence de l'acrobatie. Des représentations sur des vases et des amphores montrent que l'acrobatie était déjà connue vers 4500 av. J.C., dans la vieille Égypte.

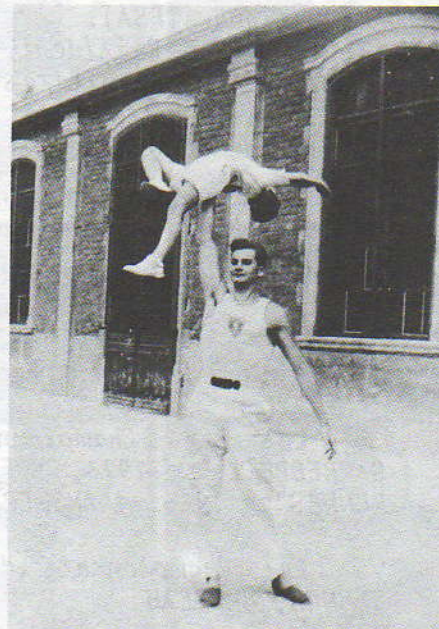
Au temps de l'antique Rome, le répertoire des artistes ambulants comportait des exercices acrobatiques, et au Moyen-Âge des acrobates donnaient des représentations sur les marchés de nombreuses villes européennes ; ils ne manquaient à aucune fête populaire.

La bibliothèque de la Ville de Paris possède un grand nombre de gravures sur cuivre et de lithographies montrant des artistes du 17^{ème} et 18^{ème} siècle, ainsi que des funambules et des acrobates.

Dans la Grèce ancienne "l'acrobatie" était une discipline olympique à la fleur de l'âge. Elle connut cependant une formation particulière et multiple grâce aux gymnastes professionnels ; les artistes.

C'est chez eux, que depuis l'Antiquité on trouve une grande diversité d'exercices acrobatiques : exercices d'équilibre sur cordes, sur cables, sur barres, échelles, etc ..., des pyramides sur tables, chaises et bouteilles.

On ne peut définir depuis quel moment on retrouve ce genre d'exercices. Ce qui est sûr, c'est qu'ils sont aussi vieux que l'art des acrobates.



"L'ACROSPORT en 1930"

LA FEDERATION INTERNATIONALE DE SPORT ACROBATIQUE

Malgré son âge respectable, le sport acrobatique, dans sa forme actuelle, n'existe que depuis 15 ans.

Dix pays (URSS, BULGARIE, RFA, ANGLETERRE, DDR, YOUGOSLAVIE, CUBA, POLOGNE, USA, HONGRIE) fondèrent en novembre 1973, à MOSCOU, la Fédération Internationale de Sport Acrobatique (IFSA).

L'actuel Président, le Bulgare Stoil SOTIROV, fut élu depuis cette époque à ce poste de responsabilité.

Depuis cette date, le sport acrobatique a pris un essor considérable, et 28 nations de 4 continents y ont adhéré.

Un règlement international et un programme obligatoire de 7 disciplines furent établis. Les 7 disciplines sont les suivantes :

- saut acrobatique ou tumbling (masculin et féminin)
- duo (féminin, masculin, mixte)
- trio (féminin)
- quatuor (masculin)

Les 1ers Championnats du Monde se déroulèrent en 1974 à MOSCOU, suivi de SARREBRUCK en 1976, SOFIA en 1978, POSEN en 1980, LONDRES en 1982, SOFIA en 1984, RENNES en 1986 et ANSWERS en 1988.

Les Championnats d'Europe se tenaient à RIGA, SZEGED, POSEN, SOFIA, AUSBURG, RENNES, BRESLAU.

Les Coupes du Monde à WIDNAU (Suisse), KATOWICE, CEDAR RAPIDS (USA), BATON ROUGE (USA).

LA RECONNAISSANCE PAR LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (C.I.O)

L'Acrobatie était une discipline olympique dans l'Antiquité. Dans les temps modernes, on présenta des sauts acrobatiques aux J.O. de LOS ANGELES en 1932, mais les véritables débuts aux J.O. eurent lieu aux séances d'ouvertures et de clôtures des Jeux de MOSCOU en 1980, par une démonstration des meilleurs acrobates de Russie.

Les spectateurs, et surtout de nombreux membres du C.I.O. furent enchantés de la prestation, et le sport acrobatique fut reconnu comme sport olympique par le C.I.O., mais son admission, donc sa 1ère participation aux J.O. n'a pas encore été défini.

L'IFSA a déjà une idée bien précise des disciplines à présenter aux J.O.

JEUX MONDIAUX EN 1989 (World Games)

Les 3èmes Jeux se sont déroulés en juillet 1989 à KARLSRUHE (RFA). Ils ont regroupé les disciplines non représentées aux J.O., environ 4000 sportifs des 5 continents y participaient.

LES PERSPECTIVES DU FUTUR

A la question "quelle chance aura le sport acrobatique dans l'avenir ?", on ne rencontre pas d'opinions partagées.

D'année en année se joignent d'autres pays, et les derniers championnats du Monde se déroulèrent devant des salles pleines.

Si on considère l'évolution des sports, on constate un développement important pour les sports les plus spectaculaires.

Des mouvements nouveaux et très compliqués sont inventés. L'aspiration se fera dans le sens d'une composition et d'une impression artistique de plus en plus parfaite.

L'harmonisation des passages de transition avec la musique, l'originalité du mouvement ainsi que des effets spectaculaires, seront les exigences du nouveau sport acrobatique.

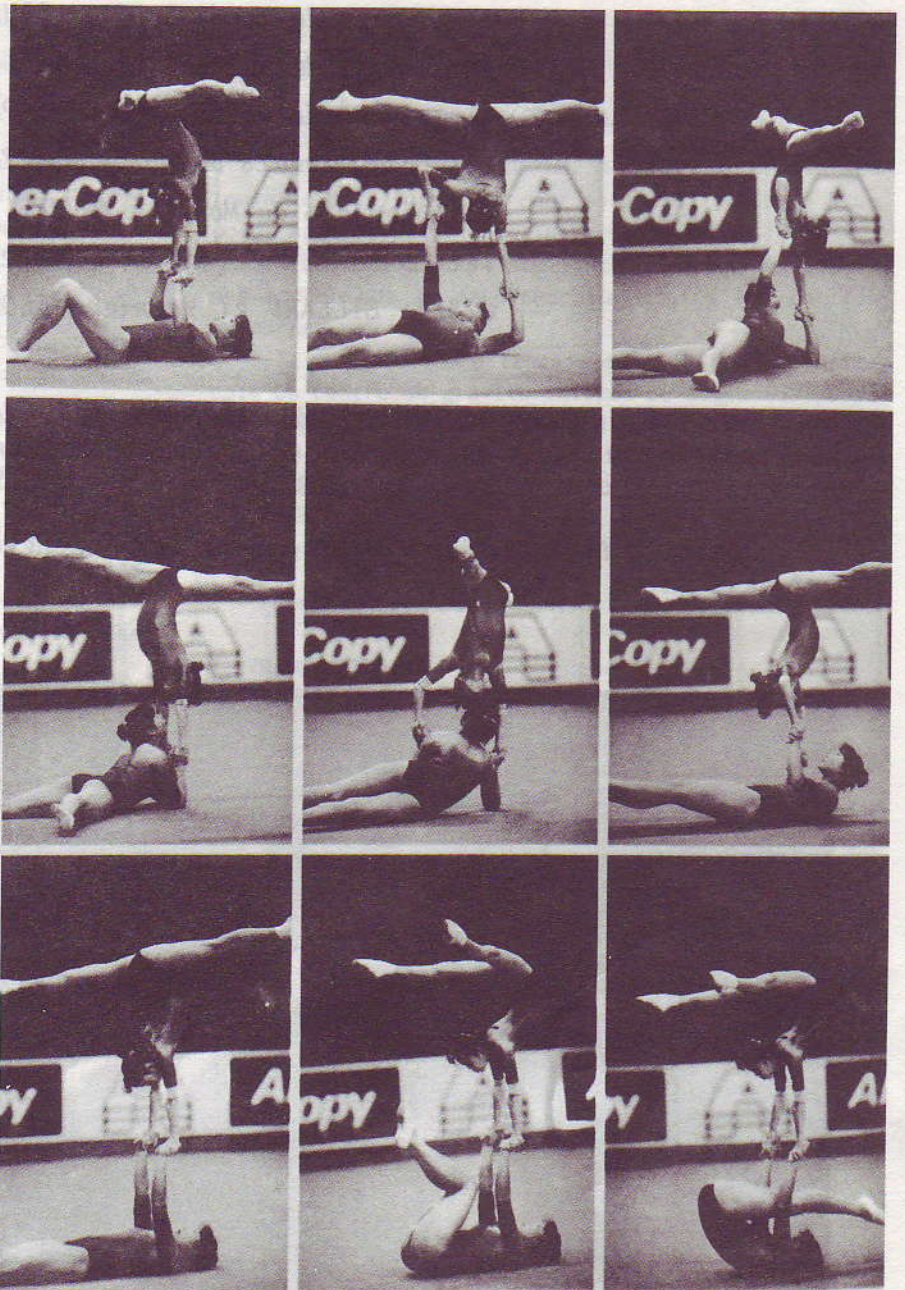
La représentation sera d'autant plus attrayante et diversifiée.

Le sport acrobatique parle pour lui, il développe courage et détermination, et la domination de son corps.

En même temps, il est accessible à tout public ; il ne nécessite pas d'agrès coûteux, et la moindre place disponible peut être une surface d'entraînement.

Plus lent, plus élégant que la gymnastique, plus axé sur la force qu'un ballet, telle est l'impression des spectateurs lors des démonstrations.

Les médias y portent de plus en plus d'intérêt et contribuent ainsi à élargir le cercle d'influence envers ce sport.



LE SPORT ACROBATIQUE EN FRANCE

Une section acrobatique a vu le jour en 1971 à MERLEBACH (Moselle).

Elle participait au Championnat de la Ligue Sarroise en R.F.A.

En 1975, la section acrobatique de U.S. Le Rocher MERLEBACH adhère à la Fédération Internationale d'Acrosport (IFSA).

A WIDNAU en SUISSE, le document fut signé par Mathieu ROZ.

A partir de ce jour, la France participa aux compétitions internationales suivantes :

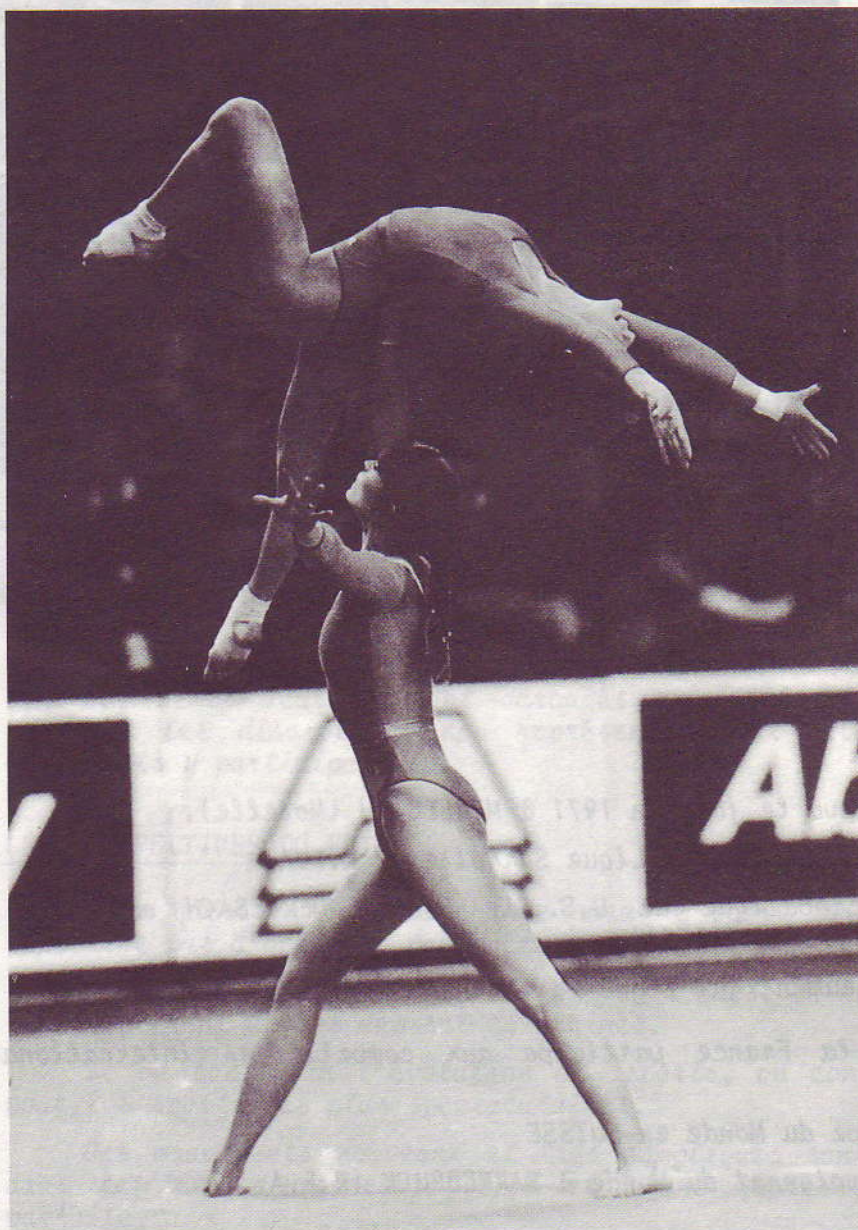
1975 1ère Coupe du Monde en SUISSE

1976 2ème Championnat du Monde à SARREBRUCK (R.F.A.)

- 1977 2ème Coupe du Monde à SOFIA (BULGARIE)
- 1979 3ème Coupe du Monde à KATOWICE (POLOGNE)
- 1981 4ème Coupe du Monde à POSNAN (POLOGNE)
- 1986 Les Championnats du Monde ont lieu en FRANCE à RENNES
- 1988 Championnats du Monde à ANVERS (BELGIQUE)
- 1989 1er podium international avec la 3ème place du Duo Français
Gilles BILLARD et Yannick LELOGEAIS aux Championnats d'Europe à
RIGA (URSS)

En 1985, l'ACROSPORT entre à la Fédération Française de Trampoline (F.F.S.T.), qui change son sigle en F.F.T.S.A. (Fédération Française de Trampoline et de Sports Acrobatiques) pour concrétiser son adhésion à l'I.F.S.A.

Depuis cette date, le sport acrobatique se développe en France, 25 associations ont déjà vu le jour.



DUO FEMININ

Nathalie HURRAY

Laurence MORIN

Championnats du Monde
à RENNES
en 1986

Article traduit et
complété
par Mathieu ROZ

PHYSIQUE ET MECANIQUE

La Terre tourne autour de plusieurs axes, nos tumbleurs, nos trampolinistes, nos acro-sportifs, aussi, c'est une "vérité-évidence" !

Plus encore que dans certains autres sports, nos 3 disciplines, Trampoline, Tumbling, Acro-sport sont gérées par les lois incontournables de la physique et de la mécanique.

Il ne s'agit pas ici de se lancer dans des démonstrations de physique ou de mécanique qui seraient plus ou moins fausses, ou plus ou moins vraies, car il est impossible d'assimiler le corps humain à un objet matériel, une pièce métallique par exemple. Plus simplement, et plus modestement aussi, nous essaierons de donner des définitions claires et justes d'un certain nombre de termes, indispensables à l'explication de certains principes mécaniques fréquemment employés lors des stages de formation conduisant à l'obtention des Brevets Fédéraux ou des Brevets d'Etat.

Nous ne retiendrons bien sûr que ceux qui nous semblent indispensables ;

- à faciliter la compréhension des exercices
- à faciliter la communication.

Nous proposons pour chaque terme, une définition littérale, et parfois sa notation ou son abréviation officielle.

1. MASSE

La Masse est une grandeur qui caractérise la quantité de matière qui constitue un objet ou un corps.

- abréviation = "m" ou "M"
- unité de masse = le kilogramme (symbole kg)

2. FORCE

Toute cause capable de déformer un corps, d'en modifier l'état de repos ou de mouvement.

- abréviation = "f" ou "F"
- une force se représente sur un schéma par \rightarrow

3. PESANTEUR

Grandeur liée à l'attraction terrestre (elle est en fait souvent appelée accélération de la pesanteur).

Elle se traduit par une force verticale, appliquée au centre de gravité du corps, et dirigée de haut en bas (vers le centre de la terre).

- notation = "g"
- unité = le mètre par seconde, par seconde c'est à dire le mètre par seconde au carré (m/s²).

4. POIDS

C'est la force résultant de l'action de la pesanteur sur un corps.

- notation = "P" formule = $P = m g$

5. CENTRE DE GRAVITE

parfois appelé Centre de Masse ou d'Inertie.

C'est le point où se trouverait concentrée toute la masse du corps pour assimiler le corps à un point appelé "point matériel".

C'est le point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les parties du corps.

Il y a équilibre toutes les fois que la verticale du centre de gravité (élevée ou abaissée) passe par le point de suspension ou d'appui.

On dit alors que CG est le point d'équilibre indifférent du système.

6. INERTIE D'UN CORPS

Résistance à toute modification de son état.

7. TRANSLATION

Déplacement de chacun des points du solide sans rotation autour de G.



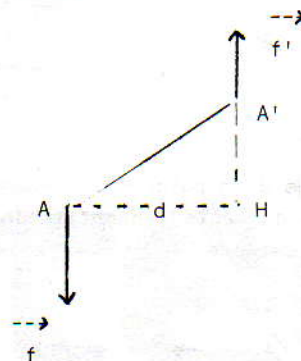
8. ROTATION : déplacement de chacun des points d'un solide sur un arc de cercle autour d'un point matériel ou immatériel de rotation, ou autour du Centre de Gravité du solide.

- ex : Barre fixe = soleil = point matériel
- TR / TU = salto = point immatériel

3 types de rotation :

- 1) transversale : autour de l'axe frontal passant par le C.G (ex : salto).
- 2) longitudinale : rotation autour d'un axe imaginaire passant par le C.G., et reliant la tête aux pieds (ex : vrille).
- 3) sagittale : rotation autour d'un axe imaginaire horizontal et sagittal passant par le C.G. (ex : salto costal)

9. COUPLE



C'est un système constitué par 2 forces égales et opposées f et f' appliquées sur 2 points différents A et A'. f et f' sont parallèles et de sens opposé et ont même valeur :

$$f = f'$$

(le couple entraîne la rotation du système AA')

10. MOMENT D'UN COUPLE

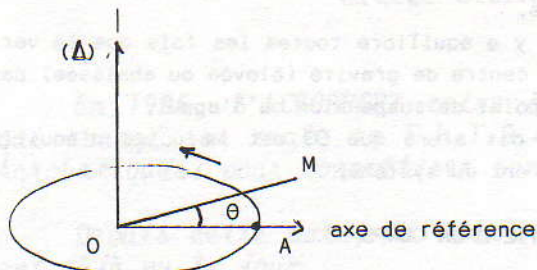
C'est le produit de la force f par la distance

"d" entre les 2 forces \vec{f} et \vec{f}' (distance $d = AH$)

$f = f'$ $C = f \times d$ (voir schéma)

11. VITESSE ANGULAIRE

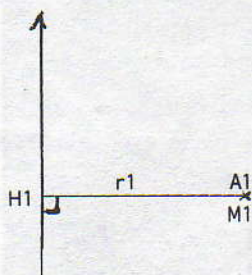
En mécanique de rotation autour de l'axe de rotation (Δ) perpendiculaire au plan dans lequel le point M décrit un cercle :



La vitesse angulaire, c'est l'angle θ balayé par \vec{OM} durant l'unité de temps (similitude avec le balayage du tronc pendant la phase d'appui entre le point mort bas et le point mort haut, et qui détermine l'angle de rotation).

12. MOMENT D'INERTIE

L'inertie est la résistance qu'opposent les corps au mouvement en raison de leur masse.
- notation = I



Le moment d'I est la grandeur qui caractérise cette résistance au mouvement pour un système en rotation autour d'un axe Δ .
Cette grandeur est proportionnelle à la masse $M1$ et au carré de la distance du point $A1$ à l'axe (Δ) =
 $A1 H1 = r1$

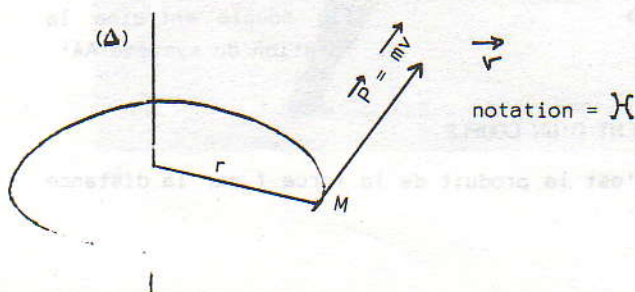
13. QUANTITE DE MOUVEMENT

C'est le produit de la masse par la vitesse linéaire.

- notation et expression = $P = mv$
- unité = $kg \times m \times seconde = kg \times m/s$

14. MOMENT CINÉTIQUE

Le moment cinétique d'un point M par rapport à l'axe (Δ) est le moment du vecteur quantité de mouvement mv par rapport à cet axe.



Nous parlons, nous, pour expliquer certains, Barani out, Rudy out, par exemple, de transferts de moments cinétiques.

Sans vouloir trop compliquer, nous pouvons proposer l'explication suivante :

"Un transfert de moment cinétique est assimilable à un transfert de moment angulaire".

En respect de la loi d'Action-Réaction (Newton) en phase aérienne, l'abaissement dans un plan frontal du bras droit (pour un vrilleur à gauche) a pour conséquences de déjeter les pieds à droite, en déclenchement de Rudy, et d'opérer un transfert de "moment angulaire VRILLE" par inclinaison de l'axe longitudinal sur l'axe transversal.

En conclusion, nous pensons que lorsqu'on emploie des mots, il est prudent d'en connaître le contenu et la définition exacts.

Ce petit répertoire n'a pas d'autres ambitions.

J'espère qu'il pourra avoir une utilité pour tous, et plus spécialement pour les formateurs de formateurs.

Je tiens à remercier ici, Monsieur J-P CARON, Professeur agrégé de Mécanique appliquée, au Lycée Technique Langevin-Wallon de Champigny, qui m'a largement guidé dans cette recherche.

Merci aussi à Georges RIVOAL qui a accepté de passer cet article au crible de l'utilisateur.

Pierre VILLIEN
Directeur Technique National

* * * * *
* **JEUNES CADRES** *
* Vous désirez avoir *
* **UNE OCCUPATION D'ENCADREMENT** *
* **pendant l'été 90** *
* Prenez contact avec la *
* **F.F.T.S.A.** *
* **43 40 28 94** *
* * * * *

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

MOTION

La commission des athlètes de haut niveau du CNOSF réunie en assemblée plénière le 12 décembre 1989 déclare :

"En plus de compromettre la santé des sportifs et l'éthique du sport, le dopage avec son retentissement médiatique, nuit considérablement à l'image de l'athlète de haut niveau. Conscients de ce problème, nous exprimons solennellement notre volonté de débarrasser le sport de ce fléau.

En conséquence, nous demandons aux autorités du Mouvement Sportif et à l'Etat :

- 1. Une intensification de la lutte contre le dopage avec multiplication des contrôles pendant et en-dehors des périodes de compétition, avec une véritable chasse des pourvoyeurs et une prise en compte de la responsabilité de l'entourage.
2. Un respect des droits élémentaires de l'athlète notamment
- une instruction de chaque cas positif avec enquête et audition
- un respect du secret d'instruction
- une possibilité de défense et d'appel
- une harmonisation des procédures et des sanctions pour toutes les fédérations, en tenant compte de l'aspect intentionnel du délit.
3. Une meilleure information et une plus large éducation de l'athlète et de son entourage, notamment avec l'aide des média."

Motion proposée par l'Assemblée Plénière des Athlètes de Haut Niveau réunie au CNIT-La Défense le 12 décembre 1989.

Motion adoptée à l'unanimité par le C.A. du CNOSF dans sa session du 23.01.1990

RECHERCHE

VENTE

MONITEUR TUMBLING

RESSORTS POUR TRAMPOLINE

2 FOIS / SEMAINE

NEUFS

Le Club de l'A.C.B.B. (92) espère un moniteur pour la rentrée de septembre 1990, 2 fois 2h1/2/Sem.

Le club d'Issy les Moulineaux (92) vend des ressorts pour Trampoline Champion - 10 F/pièce -

Contactez M.GERARD 43 40 28 94

Contactez L.PERDRIAT 47 36 86 53

1ère COUPE INTER-REGIONALE DE TRAMPOLINE

CUSSET - 18 Novembre 1989

Créée à partir de l'idée d'une Coupe Inter-Départementale organisée en Ile de France depuis 1987, cette compétition originale était la 1ère du genre.

Elle était magnifiquement organisée par Michel GILBERT, Martine HERVIEU et leur équipe dont le dévouement et la compétence sont unanimement reconnus. Merci à tous.

1. REGLEMENT

Chaque Comité Régional a la possibilité d'engager une équipe de garçons et (ou) une équipe de filles.

Une équipe est composée de 4 trampolinistes, avec un remplaçant éventuel. Le remplaçant devra être engagé 1 heure au moins avant le début de la compétition.

Chaque Comité devra présenter son Juge dans les mêmes délais.

La compétition se déroule sur deux exercices libres.

Ordres de passage :

Par équipe tirée au sort, pour le 1er libre.

Ordre inverse du classement individuel, pour le second libre.

Les trois meilleurs totaux à chaque passage sont pris en compte pour le classement. L'équipe ayant le meilleur total de points sur les deux manches est déclarée vainqueur.

Une coupe est offerte aux trois meilleures équipes féminines et masculines.

Une médaille est offerte aux trois meilleurs filles et aux trois meilleurs garçons.

2. REPRESENTATION

Elle était différente si on considère les garçons et les filles :

En masculin : 6 régions

En féminin : 4 régions

Chez les garçons, on déplorait l'absence de la région CHAMPAGNE, handicapée par plusieurs compétiteurs blessés ou indisponibles, et la région HAUTE-NORMANDIE.

Chez les filles, les régions BOURGOGNE et RHONE-ALPES ne présentaient pas d'équipe pour cette 1ère édition.

Chaque région devait présenter un juge.

3. JURY

En l'absence du juge bourguignon, le jury a eu la composition suivante :

J.A. : Pierre VILLIEN (IDF)
J.1. : Georges RIVOAL (BRETAGNE)
J.2. : Renée KRZYSLAK (P.A.C.A.)

J.3. : Yvon LAVIGNE (AUVERGNE)
J.4. : Christian SCHWERTZ (RHONE-ALPES)
J.5. : Pascal TILLAY (I.D.F.)
J.7. : Franck BARDY (P.A.C.A.)
J.8. : Georges FRONTERO (IDF/PACA)

La gestion de la compétition a été complètement informatisée, et nous avons eu le plaisir de repartir avec un petit document contenant tous les résultats.

Bravo à Michel GILBERT et à l'équipe de traitement informatique Cedex 754 de Bellerive S/Allier

4. LES RESULTATS

Individuels

Filles : 1ère **Chrystel GUIDICELLI** (PACA) 66,4
2èmes Delphine MORENO (BRETAGNE) 62,9
ex-aequo Magali TROUCHE (PACA) 62,9

Garçons : 1er **Robert DUCROUX** (AUVERGNE)
2ème Hervé GUERARD (RHONE-ALPES)
3ème Gilles DECHANT (PACA)

Par équipes

Filles : 1ère **P.A.C.A.** 190,5 pts
2ème BRETAGNE 181,6 pts
3ème AUVERGNE 171,7 pts

Garçons : 1er **RHONE-ALPES** 188,0 pts
2ème AUVERGNE 184,9 pts
3ème I.D.F. 163,7 pts

Si on ajoutait les résultats Garçons et Filles, on aurait le classement mixte suivant :

1er AUVERGNE 184,9 + 171,7 = 356,6
2ème P.A.C.A. 190,5 + 152,9 = 343,4
3ème I.D.F. 163,7 + 167,8 = 331,5
4ème BRETAGNE 181,6 + 143,6 = 325,2

REMARQUES :

Cette compétition s'est déroulée dans une excellente ambiance et le jugement, grâce à la compétence des juges présents, a été de bonne qualité.

En ce qui concerne les compétiteurs, cette formule fait "exploser" les notions de club et d'individualisme, et semble créer une ambiance dynamique, d'entraide et de franche camaraderie.

Enfin, elle devra permettre, dans un avenir très proche, de produire un spectacle intéressant et de qualité avec l'apport du Tumbling, et plus tard, de l'Acrosport, en réunissant les meilleurs éléments de France sous les "armoiries" de leurs régions respectives.

Dès maintenant, cette compétition met en lumière l'importance des Centres Locaux à vocation régionale, et favorisera la mise sur pied d'équipes régionales aux "destins" européens.

LA CHRONIQUE MEDICALE

MASSAGES ET POMMADES

Trop souvent à la suite d'un entraînement ou dans la préparation d'une compétition, nos sportifs ressentent des courbatures, des douleurs musculaires, dues à la fatigue, à l'énerverment.

L'entraîneur, très souvent, afin de les soulager et de les détendre, a recours au massage.

Il nous faut absolument rappeler quelques points précis :

tout massage médical thérapeutique n'est autorisé que par des professionnels diplômés.

toute manoeuvre articulaire, vertébrale (soi-disant "remettre en place") ne peut être effectuée que par des gens du corps médical compétents.

et enfin, toute application d'un produit par voie cutanée (crème, gel, liquide) peut être très dangereuse.

En effet, l'emploi de certains produits pour les massages peut être dangereux, car beaucoup contiennent des extraits cortisoniques, des anti-inflammatoires puissants (certains acides), des anesthésiques, etc ..., qui à la longue peuvent avoir des effets redoutables.

" On ne masse pas n'importe qui avec n'importe quoi !"

Les "Nifluril, Voltarène, Percutalgine, Kamol, Décontractyl, Laodal" etc ... sont des médicaments puissants réservés à des pathologies bien précises dont l'utilisation doit être limitée en localisation et en durée.

Seul, l'avis du médecin le précisera.

Par contre, si vous n'avez pas de kinésithérapeute près de vous, et que vous êtes amené à pratiquer un massage ; n'employez que du talc, ou mieux, une crème neutre, naturelle, décontractante que vous conseillera votre médecin, votre kinésithérapeute ou votre pharmacien.

Avant une compétition, pour stimuler et chauffer les muscles, prendre une crème légèrement chauffante, type Musclor 1 ou 2, jamais trop violente, vous auriez au bout de 20 minutes, l'effet inverse.

Vos massages doivent être doux, calmes, sans traumatisme des fibres musculaires, et dans le sens des extrémités vers le coeur.

Le massage ne doit jamais dépasser 15 minutes, car l'appel de sang serait trop violent.

Ne tartinez pas de crème votre sportif, la main doit glisser, non patauger.

Rappelez-vous que ce massage est un moment de contact pédagogique et psychologique privilégié avec le sportif.

Faites le au calme et dans la détente, vous doublerez son efficacité.

Jean-Claude HEISER
Kinésithérapeute Fédéral

* * * * * **STAGE D'ETE** * * * * *

* DURANT TOUT L'ETE 90, AU GRAND BORNAN, *

* **STAGES de TRAMPOLINE et de TUMBLING** *

* à la semaine, intensifs ou semi-intensifs, *

* du niveau débutant au niveau national, *

* hébergement et suivi des mineurs non *

* accompagnés, forfait loisirs, piscine, tir à *

* l'arc, rando, parapente, skate, tennis, tennis *

* de table, aquarelle, sofrologie, etc, *

* pour passer des vacances sportives dans une *

* ambiance sympa, et dans un cadre exceptionnel. *

* **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES,** *

* **et POUR RECEVOIR UNE DOCUMENTATION,** *

* **CONTACTEZ Christian SCHWERTZ** *

* au (16) 76 48 65 93 *

* * * * * *

* **UNE DATE A RETENIR** *

* **Les 14 et 15 juillet, les 2è MASTERS** *

* **au GRAND BORNAN** *

* **TRAMPOLINE, TUMBLING, SPORTS ACROBATIQUES** *

* **TWO TRICKS - BIG SPLASH** *

* **et la fête** *

* * * * * *

REGLEMENT DE PARTICIPATION AUX W.A.G. 1990

Les WAG auront lieu en 1990 après les Championnats du Monde d'ESSEN en RFA, et se tiendront à BOCHUM (RFA) les 16/17/18 octobre.

La proximité du lieu de la compétition laisse prévoir une participation française importante.

En attendant de savoir si la représentation de notre Fédération sera :

- nationale
- de club
- ou mixte (une équipe nationale et des équipes de clubs)

Il n'est pas inutile de porter à la connaissance de tous, les dernières règles en vigueur de la Commission Technique Internationale rappelées successivement par son Président Technique David WARD-HUNT, le 1er août 89, et par le Président Eric KINZEL, dans son courrier du 4 décembre 89.

REGLEMENT

La 1ère règle concerne l'organisateur de 1990 ou les futurs organisateurs.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Seules les inscriptions faites par les Fédérations affiliées à la F.I.T. seront acceptées.

Toute autre forme d'inscription sera retournée à l'expéditeur.

1.2. Un maximum de 80 participants par Fédération est autorisé, sans autres limitations.

2. FORMULAIRES D'ENGAGEMENT

2.1. Les fiches prévisionnelles d'engagement comportant seulement le nombre de compétiteurs et d'officiels devront être envoyées au Comité d'Organisation et au bureau de la F.I.T. au moins 4 mois avant la date de la compétition, c'est à dire fin juin 1990.

2.2. Le formulaire d'inscription définitive comportant la liste des noms des compétiteurs par discipline, les noms, du chef de Délégation, des juges, des entraîneurs, devra être envoyé au Comité d'Organisation et au bureau de la F.I.T., 8 semaines avant la date de la compétition (c'est à dire début août 1990).

2.3. Aucun engagement définitif ne sera valable s'il n'est pas accompagné du règlement des droits d'inscription, et reçu aussi 8 semaines avant la compétition.

3. CATEGORIES D'AGE

- 3.1. 9 - 10 ans dans l'année de compétition
- 3.2. 11 - 12 ans " " " " "
- 3.3. 13 - 14 ans " " " " "
- 3.4. 15 - 17 ans " " " " "
- 3.5. 18 ans et plus " " " " "

4. REGLES DE COMPETITION

Les règles de compétition de la F.I.T. pour le Trampoline, Tumbling, et Double Mini-Tramp, seront modifiées comme suit :

- 4.1. Pas d'exercice imposé.
- 4.2. Les six meilleurs compétiteurs de chaque catégorie seront retenus pour les finales.
- 4.3. Aucun compétiteur ne pourra participer dans une autre catégorie d'âge que la sienne.
- 4.4. En compétition synchronisée, l'âge du partenaire le plus vieux détermine la catégorie d'inscription de l'équipe synchro.

Traduction : Pierre VILLIEN

* *** LE SPORT A LA TELE *** *

* Une statistique intéressante parue dans "La lettre de l'Economie du SPort" : *

* En 1988, 6 disciplines se répartissent *

* 66,6 % du VOLUME HORAIRE DE SPORT, hors *

* magazines omnisports et retransmission des *

* Jeux Olympiques. *

* Il s'agit du Tennis, du Football, des *

* Sports Mécaniques, du Basket, de la Boxe et *

* du Cyclisme. 36 autres disciplines se répartissent le 1/3 horaire restant. Ces 42 *

* disciplines représentent approximativement *

* 50% seulement des fédérations sportives *

* agréées par le CNOSF. Comptez les exclus !!! *

STAGE REGIONAL D'ALTKIRCH

Le premier stage régional de Cadres s'est déroulé du 25 au 28 octobre 1989 à Altkirch (Haut-Rhin, région Alsace-Lorraine).

Le niveau de formation proposé était Moniteur Fédéral 1er degré, et Juge Départemental.

Les candidats, au nombre de 11, avaient des niveaux très variables, du débutant au pratiquant confirmé.

Dans le domaine "stage/hébergement/repas", une infrastructure plutôt réussie, puisque 100 mètres, seulement, séparaient le COSEC (salle d'entraînement) de la Maison des Jeunes (salle des cours, chambres et réfectoire). Cette proche liaison offrait beaucoup d'agrément.

Pour la partie pratique, trois trampolines furent mis à disposition (1 master et 2 euro-tramps), ainsi que du matériel vidéo pour les différentes interventions filmées.

La partie théorique fut respectée dans l'ensemble de ses composants, néanmoins, trop condensée en trois jours de formation car les cours s'achevèrent souvent vers 23 heures.

Félicitations à Vincent pour son travail, excellent orateur et pédagogue.

Les cassettes vidéo prêtées par C.SCHWERTZ et M.ROUQUETTE arrivèrent en cours de stage, et furent un atout complémentaire et fort apprécié.

Les fiches techniques commandées spécialement pour le stage nous parvenaient malheureusement que le 31 octobre !! 2 jours après la fin du stage !

Autre lacune : le nouveau trampoline attendu impatiemment arriva au COSEC le lundi 30 octobre, bien que figurait sur le bon livraison "date impérative 26 octobre". Enfin c'est la vie !

Conclusion : Un tel stage ne devrait plus être présenté avec au minimum 5 jours de formation + 1 jour ½ d'examen (Moniteur et Juge).

Pour des trampolinistes confirmés, une formation courte n'a pas posé de problèmes, mais nous avons trois personnes débutantes, pleines de bonne volonté, pour qui l'objectif fut énorme et la réussite difficile !

Anecdote de stage : La naissance de Fanny STEPHAN, le 26 octobre à 0h33, fut l'occasion d'un toast très apprécié par tous.

Vincent FERTE et Christian STEPHAN

RESULTATS DU STAGE

HARTEMANN Thierry	Altkirch	Moniteur et Juge
JOST Damien	Altkirch	Juge
MARTIN Isabelle	Altkirch	Moniteur et Juge
MEYER Eric	Altkirch	Moniteur et Juge
STEPHAN Olivier	La Dannemarienne	Juge
CARO Olivier	Vandoeuvre	Moniteur et Juge
COLAS Sandrine	Vandoeuvre	Moniteur et Juge
VENNER Jérôme	Vandoeuvre	Moniteur
SCHOUBRENNER Fabienne	Metz	Moniteur

SUNDGAU-SPORT

A 4 MARDI 31 OCTOBRE 1989

Stage de formation de moniteurs-juges



Il ne s'agit pas seulement de sauter mais de bien se recevoir.

Le trampoline, sport gymnique, essaie de se développer en Alsace-Lorraine. S'il peut afficher un palmarès international flatteur avec quatre champions du monde français, chez nous, il n'y a à ce jour que deux clubs dans le Haut-Rhin: Altkirch et Dannemarie, un en cours de création dans le Bas-Rhin et quelques-uns en Lorraine. D'où le travail persévérant de fournir mis en place par M.

Stephan de Gommersdorf, responsable technique pour former dans différents secteurs, des jeunes moniteurs motivés et qui en même temps seront susceptibles de devenir juges dans les compétitions de la région. Durant quatre jours, une quinzaine de «trampoliniteurs» de l'Alsace-Lorraine dont cinq du club d'Altkirch, section de la MJC ont planché en théorie et amélioré leur technique. Grâce aussi à la vidéo.

NOS DERNIERS CONTACTS

- 24 NOVEMBRE : Emission télévisée ; MEDIATIONS SUR LE DOPAGE - Présence de Laurent KAZMIERCZAK et de Jean-Claude HEISER
- 12 DECEMBRE : Soirée Olympique avec présentation des Champions (voir notre article page 2).
- 21 DECEMBRE : Déplacement à REIMS de L.KAZMIERCZAK, P.VILLIEN, M.GERARD et S.SAGUEZ, pour assister à un spectacle de grande qualité donné par les élèves des ARTS DU CIRQUE.
- 10 JANVIER : Emission "C'EST PAS JUSTE" sur FR3 National, 30 minutes de télévision, avec la participation de L.KAZMIERCZAK, Alice BESSEIGE et L.PIOLINE.
- 13 JANVIER : Tournage pour l'émission "DISNEY CLUB" sur TF1, 2mn30 sur le Trampoline.
- 16 JANVIER : Rendez-vous avec Mr GRUBER, représentant la Société INFOTEC, pour étudier un nouveau contrat de partenariat.
- 23 JANVIER : Participation de L.KAZMIERCZAK et de P.VILLIEN, au Colloque "Espace aérien" à LILLE.
- 30 JANVIER : Signature du Protocole de l'Association France-URSS. Contacts avec différents responsables soviétiques. Présence de L.KAZMIERCZAK, P.VILLIEN et S.SAGUEZ.
- 31 JANVIER : Déjeuner au CISP, entre le Président de la F.F.G., Mr FELZINE, le D.T.N, Mr JACQUETIN, le Président de la FFTSA, L.KAZMIERCZAK, P.VILLIEN, D.T.N. et M.ROUQUETTE.
- 7 FEVRIER : L.KAZMIERCZAK a rencontré le Professeur PERES à l'Hôpital Salpêtrière, concernant le suivi des athlètes Haut Niveau de l'Ile de France.
- 9 FEVRIER : Déjeuner avec Jean-Pierre DRAZUCK, Journaliste, pour la mise en projet d'un film sur nos disciplines.

* * * * *

HEBERGEMENTS POUR VOS DEPLACEMENTS

Des CHAINES HOTELLIERES proposent des solutions financières intéressantes pour les déplacements sportifs en FIN DE SEMAINE.

VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE



VOUS ! SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS DYNAMIQUES,
JOUEZ LA BONNE CARTE ET GAGNEZ,
EN RENCONTRANT L'EQUIPE CLIMAT DE FRANCE :





125 F la chambre pour 1, 2 ou 3 personnes *

- S** ALLE DE RÉUNION GRATUITE
- P** ETIT-DÉJEUNER « PLEINE FORME » A PARTIR DE 20 F
- O** RIGINALITÉ : REPAS FROIDS POUVANT ÊTRE SERVIS JUSQU'A 23 h
- R** ÉSERVATION : UN NUMÉRO VERT 05 11 22 11
- T** EMPIS LIBRE : BUFFETS, MENUS ET CARTE A « LA SOUPIÈRE »

130 FF
la chambre

occupée par une, deux ou trois* personnes pour les nuits des vendredis, samedis et dimanches du 1er septembre 1989 au 31 août 1990, en fonction des disponibilités des hôtels.

* Attention : le logement en chambre triple, dont l'aménagement est composé d'un grand lit + un lit d'appoint, n'est réservé que pour les très jeunes (et en nombre très limité)

Un service de  **hotel ibis**
 **hotel urbis**



- . Chambre + petit déjeuner 109 F
- . 1/2 Pension (chambre + 1 repas + petit déjeuner) 167 F
- . Supplément single 80 F

Renseignements et réservations :

NUMERO VERT 05.35.55.75

LES JOIES, LES HONNEURS ...

ÉCOLE INTERARMÉES DES SPORTS



Fontainebleau, le 22 janvier 1990

N° 000 /EIS/ BJ

Le Colonel J.-Ch. DEMANGEL
Commandant l'École Interarmées des Sports

Monsieur le Président
de la Fédération Française de Trampoline
et Sports Acrobatiques
4, rue de Capri
75012 PARIS.

Monsieur le Président,

Le Comité d'Organisation des XVIèmes jeux olympiques d'hiver - ALBERTVILLE 1992 - a créé un programme "jeunesse du monde en Savoie 1992" afin de permettre à de jeunes sportifs du monde entier, issus de la famille olympique, de se rencontrer, de découvrir la Savoie et de jeunes sportifs français.

Ce programme qui a démarré dès l'été 1988 comporte 2 sessions annuelles (hiver - été).

Du 04 au 13 janvier 1990 s'est déroulée en Tarentaise la quatrième session de "Jeunesse du Monde" qui rassembla 22 pays venus des cinq continents.

A la demande de Monsieur Nelson PAILLOU et sur proposition de la Commission de l'Académie Olympique, le Bataillon de Joinville a assuré la représentation française en métropole.

Cette délégation composée de dix sportifs représentant cinq disciplines comptait dans ses rangs deux athlètes issus de votre fédération : Denis PASSEMART et Jean-Pierre THORN.

A son retour, le Major LABBE, responsable de cette délégation m'a fait part du remarquable comportement de vos athlètes tout au long de ce séjour en Savoie.

Ainsi, au cours de multiples prestations sportives, ont-ils pu, par la qualité de leurs démonstrations techniques, par la rigueur de leurs exécutions, par l'esprit de fraternité et de solidarité qu'ils ont développé autour d'eux, offrir aux délégations étrangères et au public de Savoie, une image positive du sport français et une promotion exceptionnelle de leur sport.

Enfin, leur tenue exemplaire lors des instants protocolaires, a contribué à l'image de marque de l'École Interarmées des Sports - Bataillon de Joinville en Savoie.

Prière d'adresser la correspondance sans indication de nom à :
Monsieur le Colonel, Commandant l'École Interarmées des Sports, Camp Guynemer - 77 307 Fontainebleau Cedex
Tél : 64.22.48.75 Poste : Téléc : 691.790 F

CARNET ROSE

Naissance de 3 "petits COURTOISE"

En effet, Mick et Bernard COURTOISON ont eu la joie d'être Grand-Mère et Grand-Père,

3 fois en 1 mois !!

A L'HONNEUR

Lors de la dernière Assemblée Générale Fédérale du 17 mars 90, Bernard AMMON a eu le plaisir de remettre la

MEDAILLE DE BRONZE JEUNESSE ET SPORTS

à Mick COURTOISON

en remerciements de son dévouement envers la Fédération durant de longues années.

Christian SCHWERTZ et son équipe du TRAMPOLINE CLUB DU DAUPHINE ont été lauréats des

TIT'OMS 1989

Christian SCHWERTZ

a été félicité comme

CAPITAINE

par le Président Général de l'Office Municipal des Sports de la ville de GRENOBLE.
